




Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20110523-15552-DE-1-1_0
Date de signature : 25/05/11
Date de réception : mercredi 25 mai 2011
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN- PROVENCE N°2011.570

Séance publique du

23 mai 2011

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Député des Bouches-du-Rhône
Président de la Communauté du Pays d'Aix

OBJET : ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DU PATRIMOINE

Le 23/05/11 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 17 Mai 2011, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Héliot BRAMI, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gérard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Henri MATAS, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Lucien AMBROGIANI à Mme Michelle EINAUDI, Mme Agnès AMIACH ELBEZ à Mme Brigitte DEVESA, Mlle Odile BARBAT-BLANC à M. Eric CHEVALIER, M. Gérard BRAMOULLÉ à Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Chantal DAVENNE à M. Alexandre MEDVEDOWSKY, M. Christian LOUIT à Mme Catherine SILVESTRE

Excusés sans pouvoir :

M. Hervé GUERRERA, Mme Sophie JOISSAINS, M. Victor TONIN

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Education - Culture
- Politique de la Ville
Direction Des Musées &
Du Patrimoine Culturel

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 23/05/11

RAPPORTEUR : Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE

Politique Publique : VALORISATION DU PATRIMOINE

OBJET : ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DU PATRIMOINE -
Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Les associations de la Ville d'Aix-en-Provence qui œuvrent dans le secteur du patrimoine sont nombreuses et très actives.

Toutes concourent au développement des connaissances, à l'information et à la protection du patrimoine.

Elles participent aussi à animer les journées du patrimoine.

Comme chaque année, je vous propose d'apporter notre soutien à leur action.

Nom de l'Association	Année 2008	Année 2009	Année 2010	Année 2011, propositions
Animation Culture Sport Foyer Puyricard Subvention exceptionnelle	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 300,00 €

Nom de l'Association	Année 2008	Année 2009	Année 2010	Année 2011, propositions
Image et recherche	0,00 €	1500,00€	1 500,00 €	1 000,00 €
Association généalogique des BdR	0,00 €	2000,00€	2 000,00 €	2 000,00 €
Total subvention de fonctionnement				3000,00 €

Ces propositions ont été validées le 19 avril 2011.

Aussi, mes Chers Collègues, je vous propose de :

- **DONNER** votre accord sur l'attribution de ces subventions ;
- **DIRE** que la dépense correspondante à la subvention exceptionnelle d'un montant total de 2300 euros sera imputée au budget de la ville, exercice 2011, Direction des Musées et du Patrimoine Culturel sur la ligne budgétaire 92322 6748 1871 qui présente les disponibilités suffisantes.
- **DIRE** que la dépense correspondante aux subventions de fonctionnement d'un montant total de 3000 euros sera imputée au budget de la ville, exercice 2011, Direction des Musées et du Patrimoine Culturel sur la ligne budgétaire 92322 6574 1871 qui présente les disponibilités suffisantes.

2011.570 - ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DU PATRIMOINE

Présents et représentés	: 52
Présents	: 46
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 52
Pour	: 52
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.
Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 25 Mai 2011
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**